

---

## PIECES A FOURNIR PASSEPORT

---

Pour la délivrance d'une carte nationale d'identité pour mineur : présence obligatoire du représentant légal muni d'une pièce d'identité. Présence de l'enfant mineur obligatoire.

### Renouvellement

- photocopie de l'ancien passeport (1<sup>ère</sup> page avec le numéro + page avec la photo)
- justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins de trois mois
- si le demandeur est hébergé : pièce d'identité, justificatif de domicile et attestation de l'hébergeant)
- 1 photo d'identité de moins de trois mois, non découpées
- timbres fiscaux (voir plus bas)

### Première demande

- carte nationale d'identité en cours de validité
- si vous n'avez pas de carte nationale d'identité : copie intégrale de l'acte de naissance, à demander au lieu de naissance (sauf si vous êtes né(e) à Libourne)
- pièce d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire, etc.)
- justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins de trois mois
- timbres fiscaux (voir plus bas)

### **Timbres fiscaux à fournir (selon votre catégorie) :**

- > personne majeure : 86€
- > mineur de 15 ans et plus : 42€
- > mineur de moins de 15 ans : 17€